

+



PROCES-VERBAL DE REMISE DES BIENS ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LE SYDEC ET LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU GRAND-DAX (assainissement)

ENTRE,

LE SYDEC, représentée par son Président, Monsieur Arnaud PINATEL , dûment habilité à l'effet

Par délibération du 18 novembre 2004 , à la présente gestion du service d'assainissement collectif, à compter du 01 janvier 2005 pour la commune de **TERCIS**,

et

Le Service Public de L'Eau du Grand-DAX, représenté par le Président de la Communauté d'agglomération du Grand-DAX, Monsieur Julien DUBOIS, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 07/12/2022.

Préambule :

La communauté d'agglomération par délibération au conseil du 07 décembre assurera par le biais du Service Public de l'Eau du Grand DAX la reprise en régie du service public d'assainissement sur la commune de **TERCIS**, en date du 01/01/2023.

Le présent procès-verbal constate la remise et l'état des biens du délégataire à l'autorité délégante afin d'assurer la continuité du service en fin de délégation.

ARTICLE 1^{er} : Objet

Par le présent procès-verbal, la SYDEC remet à la Communauté d'Agglomération du Grand-DAX les biens immobiliers ou mobiliers dont elle est propriétaire ou qui sont nécessaires à l'exécution du service public d'assainissement sur la commune de **TERCIS**, à effet du 01 janvier 2023.



ARTICLE 2 : Description et état des Biens

Les biens immobiliers visés à l'article 1 ont fait l'objet d'un état des lieux contradictoire dressé le 18/11/2022 et sont décrits en annexe du présent procès-verbal, à savoir :

Activité Assainissement Collectif

- Le linéaire de réseau servant à la collecte des eaux usées (linéaire= 8723ml donnée SYDEC 2021) ;
- La station d'épuration de la commune de TERCIS.

ARTICLE 3 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'exécution du présent procès-verbal de mise à disposition, relèvera de la compétence du Tribunal de PAU.

Les parties s'engageant cependant à rechercher, préalablement, une solution amiable au litige.

Fait à DAX, le

En deux exemplaires

Pour la SYDEC,

Le Président ,

Jean-Louis PEDEUBOY

Pour la Communauté

d'Agglomération du Grand-DAX,

Le Président,

Julien DUBOIS



Station d'épuration de TERCIS (ASST)

Equipements	Caractéristiques générales	Etat	Remarques
Description filière	Capacité nominale : 1200 EH Capacité organique : 72 Kg de D.B.O5/j Charge hydraulique nominale : 180 m ³ /j		
Bâti	Béton	Bon état	
Bâches de Stockage	Béton	Bon état	
Pompage	26 m ³ /h	Bon état	Marche alternée
Pied d'assise		Bon état	
Chaudronnerie		Bon état	
Clapets vannes			
Régulation			
Dégrillage			
Bassin d'aération		Bon état	
Clarificateur		Bon état	
Armoire électrique		Bon état	
Comptage hydraulique			
Télésurveillance		Bon état	
Comptage/abonnement Elec	Tarif bleu		
Abords clôture		Bon état	
Plans électriques			communiqués
Plans/coupes station			Non communiqués
Rapport bureau de contrôle agréé			communiqué
Autres			

Conclusions Station d'épuration de TERCIS

En date du :

Représentant SYDEC

Représentant de la CAGD

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-24400675-20221207-DEL148_2022-DE

